

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 17 juillet 2018 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné
servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1820115A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Aurélie DELAVENNE est recrutée au grade de lieutenant (deuxième échelon – indice brut : 535) en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de psychologue, officière conseil en recrutement et gestion des compétences, au sein de la région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris, à Maisons-Alfort (94), pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} décembre 2018.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 juillet 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

E.-P. MOLOWA